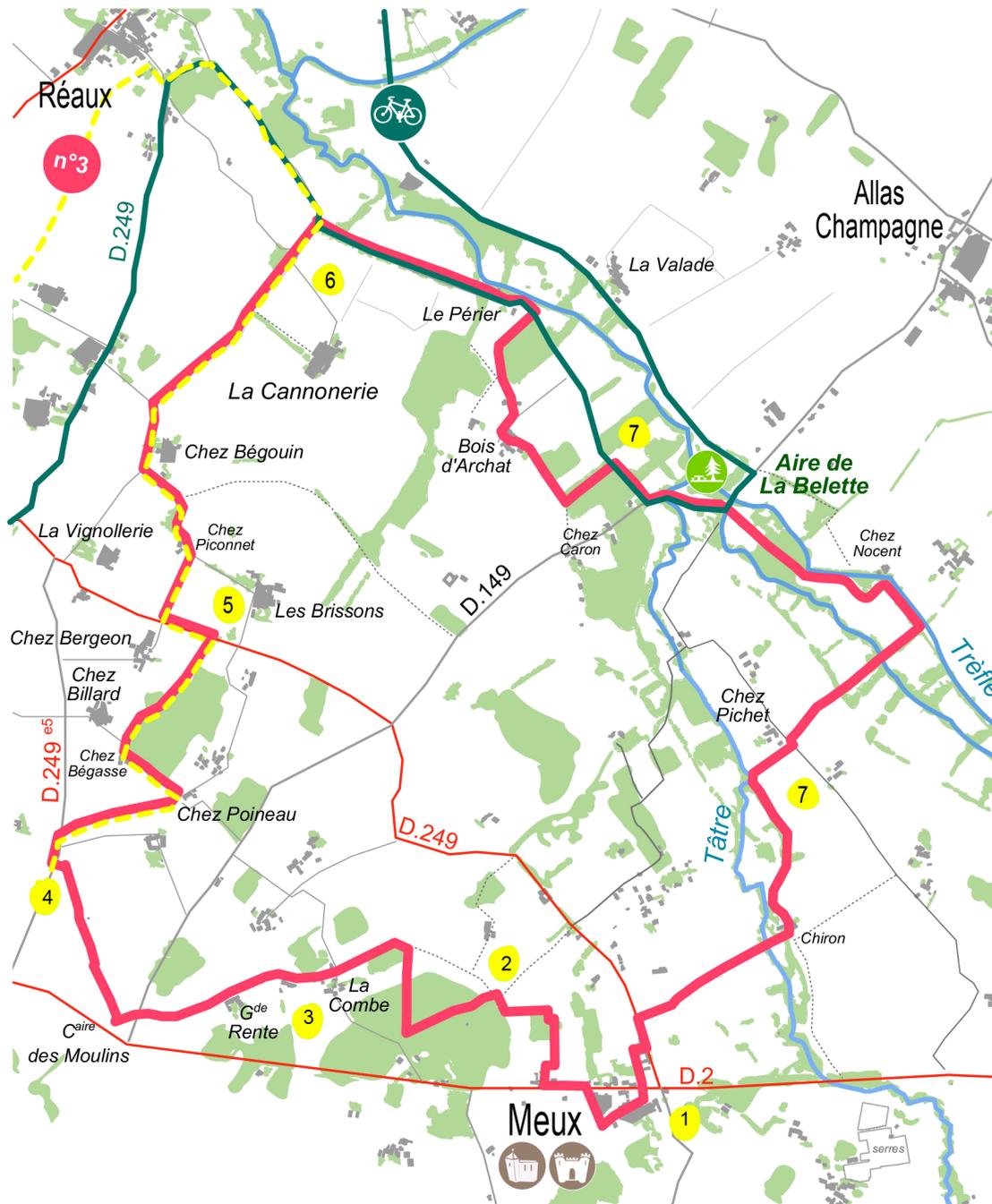


De beaux édifices  
ponctuent un parcours  
varié entre  
lisières, berges et sommets

 **Les Moulins  
Meux**

 13 km

**circuit n°5**



- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8

Départ place de la mairie : traverser la D.2 face à la mairie, passer devant l'épicerie et le restaurant. Suivre à gauche la D.2, la retraverser puis longer l'école et le terrain de foot, passer à travers bois et tourner à gauche en lisière

Au carrefour des chemins, entrer dans le bois, tourner à droite et ressortir. Après un bref passage en sous-bois, poursuivre en lisière.

Après la combe, conserver la même direction et monter vers la Grande Rente et le calvaire des moulins (alt :101 m). Poursuivre sur le coteau vers un ancien moulin.

Tourner à droite sur la D.249<sup>E.5</sup>, puis sur un chemin herbeux descendant entre les vignes à droite. Chez Poineau, partir à gauche et descendre en lisière et en sous-bois.

Longer à gauche la D.249. Face à Chez Bergeon, passer entre les vignes vers chez Piconnet. Continuer vers un bois. Après chez Bégouin, suivre le chemin de droite vers le Trèfle (à droite, La Cannonerie, ancien pavillon de chasse de François 1er).

Emprunter une petite route à droite qui se rapproche du trèfle. Après le moulin à eau du Pérrier, tourner à droite et monter au Bois d'Archat. Passer à gauche entre les maisons, puis en sous-bois sur une ancienne voie ferrée.

Prendre la route à droite, puis à gauche la D.149. Continuer entre les peupleraies du Tâtre et du Trèfle. S'approcher du hameau de chez Nocent puis prendre à droite vers le ruisseau à 200 m, traverser, et monter chez Pichet.

Rejoindre le Tâtre et prendre à gauche jusqu'au moulin à eau de chez Chiron. Traverser le Tâtre et monter enfin vers le château de Meux.

 Circuit pédestre	 Autre circuit pedestre	 Lieux-dits	 échelle au 1/25000° 1 cm = 250 m
 Chemins	 Liaison véloroute balisée	 Zones arborées	
 Routes (et départementales)	 Eglise St Martin	 Zones bâties	
 Routes au trafic important	 Manoir aux roses visites possibles sur RDV		